



DÉPARTEMENT DU VAR

ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES

**MAIRIE de SAINT-JULIEN-LE-MONTAGNIER**22 rue de l'Hôtel de Ville  
83560 SAINT JULIEN LE MONTAGNIER  
Tél. : 04.94.80.04.78 Fax : 04.94.80.01.05**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt - quatre et le 28 mars à 18h30,  
Le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Emmanuel HUGOU, Maire.

		P	A. E.	A.	Procuration à			P	A. E.	A.	Procuration à
HUGOU	Emmanuel	X				CAVALLARO	Sylvie	X			
RUIZ	Arlette	X				THOUROUDE	Alain		X		
CHALLIER	Bruno	X				MURE	Line-Marie		X		BONESSO P.
LECLERC	Caroline		X		FANGUIAIRE S.	PAUTE	Sébastien			X	
CHAIX	Jacques	X				BONESSO	Paul	X			
FANGUIAIRE	Sandrine	X				JOURDAN	Éric		X		HOURS C.
GUEMENE	Françoise	X				GRATTAPAGLIA	Mireille	X			
SCHILLINGER	Martine	X				HOURS	Cyrille	X			
SZYMANSKI	Jean-Pierre	X				D'HEILLY	William		X		
POURRIERE	Denis	X						13	05	01	

**Conseillers municipaux en exercice : 19****Présents : 13**

Absents : 06

**Dont :**Absents excusés ayant donné **procuration** : 03

Absents excusés sans procuration : 02

Autres absents : 01

**Délibération n° 2024-03-28-04****Objet : Approbation du Compte Administratif 2023 du Budget Principal de la Commune**

Le Conseil Municipal désigne Madame Arlette RUIZ, Première Adjointe, président de séance, délibérant sur le compte administratif du Budget Principal de la commune pour l'exercice 2023, dressé par Monsieur Emmanuel HUGOU, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

Le Compte Administratif 2023 pour le Budget Principal témoigne des marqueurs de gestion suivants :

## ➤ En section de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement pour 2023 se sont élevées à **2 144 806,67 €** pour des recettes à hauteur de **2 729 661,19 €** soit un résultat brut de fonctionnement sur l'exercice de **+ 584 854,25 €** soit une progression de l'excédent brut de **+ 41 000 € (+ 7,7 %)**

En intégrant l'excédent reporté de 2022, soit **1 569 826,62 €**, cela nous donne un **résultat brut cumulé** de la section de fonctionnement pour 2023 excédentaire à hauteur de **+ 2 154 681,14 €**.

### Concernant les principaux chapitres budgétaires en dépenses :

Le chapitre des *charges de personnel* (chapitre 012), s'est exécuté à hauteur de **1 014 895,08 €**, en progression de **1,5 %** par rapport au résultat 2022.

Le pourcentage des frais de personnel sur les charges réelles de fonctionnement se porte ainsi à **47,08 %** contre **47,80 %** pour 2022, **48,43 %** en 2021 et **48,41 %** en 2019.

A titre de comparaison, nous nous situons à presque 4 points de pourcentage en dessous de la moyenne des charges de personnel de notre strate de collectivité qui est de **51,43 %** (chiffres publiés 2022).

Ces très bons résultats sont également à mettre en perspective avec pourtant l'augmentation du point d'indice de la fonction publique décidée par l'Etat, à hauteur de **+ 2,5% le 1<sup>er</sup> juillet 2023**, qui a donc impacté 6 mois sur l'exercice, ainsi que le GVT (Glissement Vieillesse Technicité), c'est-à-dire la progression structurelle naturelle de la masse salariale en raison notamment des progressions de carrières, qui est à minima de **2%** en moyenne dans la fonction publique.

Les *charges à caractère général* (chapitre 011), ont été exécutées à hauteur de **819 856,33 €** contre **774 814,84 €** en 2022 soit une progression de **45 000 € (+ 5,8 %)**. Cette augmentation demeure très faible au regard des chiffres de l'inflation sur 2023 (en moyenne sur l'année **+ 4,9 %** selon l'INSEE) et plus particulièrement des conséquences bien plus fortes de l'inflation sur certains postes budgétaires particuliers sur lesquels la commune a peu de prise à courts termes, comme par exemple l'électricité (les collectivités ne bénéficiant pas des mesures de boucliers tarifaires) ou les combustibles de chauffage.

Pour les *autres charges de gestion courante* (chapitre 65), la progression est de **+ 9 %**, mais ce montant intègre notamment la progression de la subvention attribuée au CCAS en 2023.

Le chapitre des *charges financières*, correspondant à l'intérêt de la dette, en l'absence de tout nouvel appel à l'emprunt **poursuit sa baisse (- 5,67 %)**, passant de **74 675,79 €** en 2022 à **70 439,37 €** en 2023, la collectivité poursuivant son désendettement.

### Concernant les principaux chapitres budgétaires recettes :

Les recettes issues des *dotations, impôts et taxes* (chapitres 73 et 74) se portent bien, avec respectivement une exécution à hauteur de **1 544 856,42 € (+ 7.2 %)** et **746 304,24 € (+ 4,9 %)** soit un total perçu sur ces deux chapitres de **2 291 160,66 €** contre **2 152 878,52 €** en 2022, soit une progression de plus de **138 000 €**, en hausse de **(+ 6,4 %)**.

Les **Produits des services** (compte 70) attestent d'une baisse (- 41 700 €) due à la fois aux effets de rattrapages sur 2022 liés aux encaissements de recettes demeurées en souffrance sur 2020 et 2021 ; comme aussi à la forte baisse des recettes traditionnellement générées par les activités concédées sur le Domaine Public de Saint Julien plage, en conséquence des travaux exceptionnels qui ont dû être conduits sur le site.

➤ **En section d'investissement :**

La section d'investissement, avec **530 886,08 €** en dépenses exécutées et **400 647,60 €** en recettes, clôture avec une balance brute négative à hauteur de **- 130 238,48 €**.

Le solde des restes à réaliser d'investissement (RAR) se portant à **-187 373,55 €** et en intégrant le déficit d'investissement reporté de 2022 qui était de **- 165 524,61 €** cela donne un besoin de financement global de la section d'investissement à hauteur de **- 483 136,64 €** qui sera reporté au Budget Primitif 2024 sur le résultat net de fonctionnement et la dotation au compte 1068, ainsi que sur le déficit d'investissement reporté qui se portera à **- 295 763,09 €**.

➤ **Résultats et perspectives d'affectation :**

En intégrant au résultat brut de fonctionnement reporté (**+ 2 154 681,14 €**), le besoin de financement de la section d'investissement (**- 483 136,64 €**) nous obtenons **un excédent de fonctionnement net reporté pour 2023 de 1 671 544,50 €**, excédent qui viendra abonder le budget 2024.

➤ **Le résultat du Compte Administratif, peut se résumer ainsi :**

**COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE**

		Dépenses	Recettes	Balance dépenses / recettes
Résultat 2023 (mandats et titres)	Fonct	2 144 806,67	2 729 651,19	584 854,52
	Invest	530 886,08	400 647,60	-130 238,48
Reports 2022	Fonct		1 569 826,52	1 569 826,52
	Invest	165 524,61		-165 524,61
TOT :		2 841 217,36	4 700 135,41	1 858 918,05
				1 858 918,05
RAR 2023	Fonct			0,00
	Invest	187 373,55	0,00	-187 373,55
	TOT :	187 373,55	0,00	
RÉSULTAT CUMULÉ DÉFINITIF 2023	Fonct	2 144 806,67	4 299 487,81	2 154 681,14
	Invest	883 784,24	400 547,61	-483 136,64
	TOT :	3 028 590,91	4 700 135,41	1 671 544,50

\*\*\*

La Présidente de séance constate les identités de valeurs avec les indications de compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Monsieur Emmanuel HUGOU, Maire, quitte la séance pour le vote d'adoption du Compte Administratif du budget principal de la commune.

\*\*\*

**LE CONSEIL MUNICIPAL : Ouï l'exposé de la présidente de séance et après en avoir délibéré :**

- **CONSTATE** les identités de valeurs du Compte Administratif pour 2023 présenté avec les indications de compte de gestion pour 2023 relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser suivants :

**Section Investissement :**

Dépenses : 187 373,55 €  
Recettes : Néant

- **ARRETE** les résultats définitifs du Compte Administratif 2023 du budget principal de la commune tels que ci-dessus et selon le document intégral joint en annexe à la présente.

- **ADRESSE** la présente délibération à Monsieur le Préfet du Var pour information et enregistrement.

\*\*\*\*\*

**Le vote est :**

**Adoptée à l'unanimité** des conseillers présents ou représentés

Fait et délibéré à Saint Julien, les jour, mois et an susdits

Certifié exécutoire,

La 1<sup>ère</sup> Adjointe,  
Présidente de séance,

A RUIZ

la 2<sup>ème</sup> Adjointe,  
Présidente de séance,  
empêchée, dans  
l'ordre du Tableau du  
Conseil, le 2<sup>e</sup> Adjoint  
au Maire, B. Chalier  
05/04/2024

